



DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 1^{er} juillet 2025

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 05

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 05

Nombre de votants : 30

OBJET

Affaire n° 2025-096

**RECONDUCTION DES MERCREDIS
LOISIRS
AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE
2025/2026**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 23 juin 2025.

- la liste des délibérations a été
affichée à la porte de la mairie et
publiée le 2 juillet 2025.

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi
1^{er} juillet, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la
présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Karine Mounien
5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, M.
Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint,
Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul
Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte,
M. Jean-Max Nagès, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila
Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria
Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme
Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme
Aurélien Testan, M. Sergio Erapa et Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe
par Mme Aurélien Testan, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème}
adjointe par M. Jean-Paul Babef, Mme Claudette Clain
Maillot par Mme Sophie Tsiavia, Mme Garcia Latra
Abélard par Mme Véronique Bassonville, Mme Paméla
Trécasse par M. Didier Amachalla.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Honorine Lavielle
et Mme Barbara Saminadin à 17h28 (affaire n° 2025-097),
M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint à 18h05 (affaire n° 2025-
107).

Départ(s) en cours de séance : M. Olivier Hoarau, maire
de 17h44 à 17h46 (affaire n° 2025-101).

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme
Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et
Mme Patricia Fimar.

.....
.....



Olivier HOARAU



Affaire n° 2025-096

RECONDUCTION DES MERCREDIS LOISIRS AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu l'article L.551-1 du Code de l'Education qui mentionne que le Projet éducatif du territoire « formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires, de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs » ;

Vu la délibération municipale n° 2018-087 du 10 juillet 2018, portant sur la modification du rythme scolaire ;

Vu la délibération municipale n° 2018-175 du 11 décembre 2018, relative à la mise en œuvre des Mercredis Loisirs ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'importance des activités périscolaires pour le développement des enfants et le soutien aux familles ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique Educative – Scolaire et Associative » réunie le 18 juin 2025 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : de valider la reconduction des Mercredis Loisirs au titre de l'année scolaire 2025/2026 ;

Article 2 : de valider le nombre, les modalités de recrutement et de rémunération des agents sur la mission d'animateur pour l'année scolaire 2025/2026 dans les conditions mentionnées au rapport ;

Article 3 : d'adopter le budget prévisionnel de ce dispositif, comme présenté en annexe 2 du rapport ;

Article 4 : d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Olivier HOARAU

RECONDUCTION DES MERCREDIS LOISIRS AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la reconduction du dispositif Mercredis loisirs au titre de l'année scolaire 2025/2026.

Rappel du cadre « Plan Mercredi »

Le « Plan Mercredi » instauré par le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse en 2018, est un label garantissant la qualité des activités périscolaires délivrées aux enfants les mercredis matin. Il s'appuie sur un partenariat entre la collectivité, les services de l'État, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et le tissu associatif, pour répondre aux besoins éducatifs identifiés sur le territoire.

L'inscription dans la démarche « Plan Mercredi » n'est pas une obligation, toutefois elle permet à la collectivité de bénéficier :

- d'une participation financière de la CAF ;
- d'un assouplissement du taux d'encadrement des enfants.

Depuis 2019, la Ville s'inscrit dans cette démarche, en partenariat avec les associations du territoire, la CAF et les services de l'État, pour proposer des activités périscolaires les mercredis matin en période scolaire. Ce dispositif, dénommé « Mercredis loisirs », permet ainsi à 400 élèves, de 3 à 11 ans, de découvrir des activités socio-éducatives au travers de 4 parcours éducatifs :

- Education aux sports collectifs et individuels,
- Education à la culture,
- Education à l'environnement,
- Parcours nautique.

Proposition de reconduction pour l'année scolaire 2025-2026

Le dispositif « Mercredis loisirs » et le budget sont présentés en annexe.

Il est proposé que l'action soit reconduite les mercredis matin, de 8h00 à 12h00, et que les activités se déroulent sur les infrastructures de la Ville notamment au sein des écoles, des équipements sportifs, dans les structures associatives et sur des sites extérieurs à la commune (plage, montagne, etc.).

Les enfants bénéficieront chaque mercredi d'une collation offerte par la Ville.

Tarifification :

Une participation des familles sera demandée sur la base du quotient familial :

Quotient familial (QF)	Coût / enfant /demi-jour
QF <305, 99 €	0,44 €
306 € <QF <457, 99 €	0,88 €
458 € <QF <686, 99 €	1,32 €
687 € <QF <1068 €	1,76 €
QF supérieur à 1068 €	2,20 €
Résidents hors commune scolarisés à Le Port	3,00 €

NB : Hors commune les places sont attribuées en fonction de la disponibilité.

Recrutement des animateurs

Dans le cadre de la poursuite des Mercredis loisirs au titre de l'année 2025/2026 ainsi que pour l'encadrement d'autres activités périscolaires (exemple : pause méridienne, garderie), il est proposé de reconduire 20 postes non permanents à temps non complet sur la mission d'animateur.

Cette reconduction se fera par le biais du recrutement d'agents non titulaires de droit public sous contrat à durée déterminée sur la base de l'article L332-23 du Code général de la fonction publique (accroissement temporaire d'activité) pour une durée de 12 mois.

Les animateurs devront justifier de l'obtention du BAFA ou du CAP Petite Enfance ou de diplômes équivalents.

Ces recrutements interviendront selon les modalités détaillées ci-dessous :

- Interventions des agents du lundi au vendredi pendant 36 semaines, soit 180 jours :
 - les mercredis : 36 semaines, soit 36 jours comprenant 6 heures par jour et par agent ;
 - les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 4 jours x 36 semaines, soit 144 jours comprenant 2h par jour par agent pour les interventions sur la pause méridienne et 2h par jour par agent pour les interventions sur le temps de garderie.

Il est demandé au conseil municipal :

- de valider la reconduction des Mercredis loisirs selon les modalités détaillées ci-dessus ;
- de valider le nombre, les modalités de recrutement et de rémunération des agents sur la mission d'animateur pour l'année scolaire 2025/2026 dans les conditions mentionnées ci-dessus ;
- d'adopter le budget prévisionnel de ce dispositif, comme présenté en annexe 2 ;
- d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Pièces jointes :

- Annexe 1 : détail des mercredis loisirs
- Annexe 2 : budget prévisionnel des mercredis loisirs.

ANNEXE 1 : DETAIL DES MERCREDIS LOISIRS

Descriptif de l'action	<p>Basé sur 4 parcours éducatifs, des actions socio-éducatives sont proposées tous les mercredis matins.</p> <p>EDUCATION AU SPORT : sports collectifs, individuels ex : foot, basket, handball, gym, vélo, escrime, judo,</p> <p>EDUCATION A LA CULTURE : théâtre, danse, chant, découverte des instruments de musique, activités conte et lecture. Rencontre avec les artistes et création d'art</p> <p>EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT : Activité de développement durable, recyclage, jardinage, actions en lien avec la protection de l'environnement.</p> <p>PARCOURS NAUTIQUE : Initiation à la voile et au kayak.</p>
Date de démarrage et de fonctionnement	<p><u>Les mercredis hors vacances scolaires :</u></p> <p>Du 27 août 2025 au 1^{er} juillet 2026.</p>
Public visé	<p>Les enfants âgés de 3 à 11 ans.</p> <p>Capacité d'accueil maximal : 400.</p>
Lieu	<p>Sur 4 groupes scolaires : Paule Legros, Françoise Dolto, Camille Macarty, Laurent Vergès</p>
Les partenaires	<p>Institutions : CAF de La Réunion, DRAJES, PMI.</p> <p>Association : OMS, Base Nautique des Mascareignes, Village Titan, Kabardock, Cercle d'Escrime de l'Ouest, Dojo portoï, Association Somans, Les Petits Débrouillards, Médiathèque, service culturel.</p> <p>D'autres partenariats pourront être tissés durant l'année, si des opportunités se présentent.</p>
Ressources Humaines	<p>18 responsables de site (RDS) : pour l'ouverture des sites, l'accueil, l'appui à l'organisation au sein des écoles</p> <p>14 responsables de sites adjoints (RDSA) pour l'encadrement des activités</p> <p>4 responsables de sites adjoints (RDSA) pour assurer la direction et la gestion des mercredis loisirs</p> <p>20 animateurs</p>

ANNEXE 2 : BUDGET PREVISIONNEL MERCEDES LOISIRS

Exercice annuel Août 2025 à Juillet 2026

CHARGES	Montant (€)	PRODUITS	Montant (€)
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de Services	
Prestations de services	30 000	- Prestations de service CAF	13 800
		- Participation des familles	10 500
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation	
(Matériels pédagogiques)			
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs			
Locations			
		VILLE DE LE PORT	155 700
Entretien et réparation			
Assurance			
Documentation			
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication		ETAT CITE EDUCATIVE	30 000
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes		Autres établissements publics	
64- Charges de personnel			
Rémunération des personnels	180 000		
Charges sociales			
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES	210 000	TOTAL DES PRODUITS	210 000
CONTRIBUTION VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et Prestations par la médiathèque		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	210 000	TOTAL	210 000